



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

ARRETE N° 18/2020

**portant autorisation d'occupation du domaine public
communal : « 16a Route de Bouzonville » à Haute-Sierck
annexe de Kerling-Lès-Sierck**

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société FTPC située 157 Rue de Verdun 57700 HAYANGE ;

CONSIDERANT qu'en raison des **travaux de branchement électrique pour M. MALLINGER sur la parcelle située « 16a Route de Bouzonville » à Haute-Sierck commune de Kerling-Lès-Sierck, le stationnement sera interdit et la chaussée sera rétrécie à compter du 28/09/2020 jusqu'au 12/10/2020** inclus et ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

A R R E T E

Article 1 - Le stationnement de tous véhicules sera interdit et la chaussée sera rétrécie en fonction de l'avancement des travaux de branchement électrique à la hauteur de la nouvelle construction **située au 16a Route de Bouzonville à Haute-Sierck commune de Kerling-Lès-Sierck à partir du 28/09/2020 jusqu'au 12/10/2020 inclus.**

Article 2 - Il appartiendra à la société FTPC située 157 Rue de Verdun 57700 HAYANGE de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.

Article 4 Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- FTPC située 157 Rue de Verdun 57700 HAYANGE

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 09/09/2020

Le Maire

Guy HOCHARD

